

COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **Sensorial Handicap Cooperation**

Forme juridique: Association sans but lucratif

Adresse: Chaussée de Waterloo

N°: 1504

Boîte:

Code postal: 1180

Commune: Uccle

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0431.955.945

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

28-01-2005

Comptes annuels approuvés par l'assemblée générale du

23-05-2013

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2012

au

31-12-2012

Exercice précédent du

01-01-2011

au

31-12-2011

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 1.2, A-asbl 4.1.1, A-asbl 4.2.1, A-asbl 4.2.3, A-asbl 4.3, A-asbl 4.4, A-asbl 4.6, A-asbl 7

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant du représentant en Belgique de l'association étrangère

LEFLERE Viviane

Square Hankar 6
1160 Auderghem
BELGIQUE

Début de mandat: 30-01-2009

Administrateur

RENGLET Thierry

Quai St Michel 30/B
1390 Grez-Doiceau
BELGIQUE

Début de mandat: 30-01-2009

Président du Conseil d'Administration

ALENUS Emile

Clos de l'Oasis 12

1140 Evere BELGIQUE Début de mandat: 03-09-2009		Administrateur
DELEN Jacques De la Faillelaan 62 2020 Antwerpen BELGIQUE Début de mandat: 03-09-2009		Administrateur
MEYERS John Avenue F Desonay 39 4801 Stembert BELGIQUE Début de mandat: 03-09-2009		Administrateur
VERHEYDEN Patrick Clos des Ecosais 14 1410 Waterloo BELGIQUE Début de mandat: 03-09-2009		Administrateur
GEYSELS Griet Kasteelbaan 120 9000 Gent BELGIQUE Début de mandat: 28-07-2010		Administrateur
MERCIER Michel Rue Henri Lemaître 78 5000 Namur BELGIQUE Début de mandat: 25-06-2012	Fin de mandat: 25-06-2016	Administrateur
BRACKENIER Marc Avenue de Selliers de Moranville 47 1082 Berchem-Sainte-Agathe BELGIQUE Début de mandat: 30-01-2009	Fin de mandat: 13-02-2012	Administrateur
DGST & PARTNERS (B00288) BE 0448.497.712 Av E. Becelaere 27/A 1170 Watermael-Boitsfort BELGIQUE Début de mandat: 01-01-2010	Fin de mandat: 31-12-2012	Commissaire
Représenté directement ou indirectement par:		
DE WOLF Michel (A01279) Réviseur		

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	<u>22.087</u>	<u>10.421</u>
Frais d'établissement		20		
Immobilisations incorporelles	4.1.1	21		
Immobilisations corporelles	4.1.2	22/27	22.087	5.000
Terrains et constructions		22	4.470	4.470
Appartenant à l'association en pleine propriété		22/91	4.470	4.470
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23		
Appartenant à l'association en pleine propriété		231		
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24	17.617	530
Appartenant à l'association en pleine propriété		241	17.617	530
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Appartenant à l'association en pleine propriété		261		
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	4.1.3/4.2.1	28	0	5.421
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>414.284</u>	<u>1.014.080</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	303.839	981.293
Créances commerciales		40		
Autres créances		41	303.839	981.293
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415		
Placements de trésorerie	4.2.1	50/53		
Valeurs disponibles		54/58	107.540	30.518
Comptes de régularisation		490/1	2.905	2.269
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	436.371	1.024.501

N°	BE 0431.955.945	A-asbl 2.2
----	-----------------	------------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	<u>97.381</u>	<u>4.652</u>
Fonds associatifs		10	24.955	24.955
Patrimoine de départ		100	24.955	24.955
Moyens permanents		101		
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés	4.3	13		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	55.266	-20.833
Subsides en capital		15	17.160	530
PROVISIONS	4.3	16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Provisions pour dons et legs avec droit de reprise		168		
DETTES		17/49	<u>338.990</u>	<u>1.019.849</u>
Dettes à plus d'un an	4.4	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		179		
Productives d'intérêts		1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791		
Cautionnements reçus en numéraire		1792		
Dettes à un an au plus	4.4	42/48	59.752	197.205
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		155.000
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		155.000
Dettes commerciales		44	48.203	30.221
Fournisseurs		440/4	48.203	30.221
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	11.549	11.984
Impôts		450/3	1.907	2.206
Rémunérations et charges sociales		454/9	9.642	9.778
Dettes diverses		48		
Obligations, coupons échus et cautionnements reçus en numéraire		480/8		
Autres dettes productives d'intérêts		4890		
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891		
Comptes de régularisation		492/3	279.238	822.644
TOTAL DU PASSIF		10/49	436.371	1.024.501

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	556.043	289.320
Ventes et prestations		70/74	955.657	718.436
Chiffre d'affaires		70		
Cotisations, dons, legs et subsides		73	955.169	711.948
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	399.613	429.116
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	4.5	62	99.216	70.202
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	5.425	8
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	375.152	215.318
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	76.250	3.792
Produits financiers	4.5	75	708	54
Charges financières	4.5	65	859	1.103
Bénéfice (Perte) courant(e) (+)/(-)		9902	76.099	2.743
Produits exceptionnels		76		17
Charges exceptionnelles		66		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	76.099	2.760

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	23.037
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	22.511	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	8189		
(+)/(-)			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	45.548	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	8249		
(+)/(-)			
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	18.036
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	5.425	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	8319		
(+)/(-)			
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	23.461	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22/27	<u>22.087</u>	
DONT			
Appartenant à l'association en pleine propriété	8349	22.087	

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice
Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

Autres mutations

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice
Plus-values au terme de l'exercice
Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice
Réductions de valeur au terme de l'exercice
Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice
Montants non appelés au terme de l'exercice
Mutations de l'exercice
Montants non appelés au terme de l'exercice
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8395P	XXXXXXXXXX	5.421
8365		
8375		
(+)/(-) 8385	-5.421	
(+)/(-) 8386		
8395	0	
8455P	XXXXXXXXXX	
8415		
8425		
8435		
(+)/(-) 8445		
8455		
8525P	XXXXXXXXXX	
8475		
8485		
8495		
8505		
(+)/(-) 8515		
8525		
8555P	XXXXXXXXXX	
(+)/(-) 8545		
8555		
28	0	

N°	BE 0431.955.945	A-asbl 4.2.2
----	-----------------	--------------

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

LISTE DES ENTITÉS DONT L'ASSOCIATION RÉPOND DE MANIÈRE ILLIMITÉE EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ OU DE MEMBRE INDÉFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entités pour lesquelles l'association est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si les comptes annuels de cette entité font l'objet en Belgique d'une publicité conforme à celle prescrite pour les comptes des sociétés ou des associations. Le cas échéant cette précision est mentionnée.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entités de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE
SHC - Burkina Faso Association sans but lucratif BP201 BURKINA FASO

RÉSULTATS

PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels l'association a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture	9086	1	1
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	1	1
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	1.672	1.984

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs	620	68.877	46.978
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	22.161	14.155
Primes patronales pour assurances extralégales	622	1.287	1.556
Autres frais de personnel	623	6.891	7.513
Pensions de retraite et de survie	624		

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts intercalaires portés à l'actif

6503		
------	--	--

Montant de l'escompte à charge de l'association sur la négociation de créances

653		
-----	--	--

Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises) (+)/(-)

656		
-----	--	--

N°	BE 0431.955.945	A-asbl 4.7
----	-----------------	------------

RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES

ENTITÉS LIÉES

Créances sur les entités liées

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Taux et durée des créances

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9291	34.626
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

SCivPRL « DGST & Partners – Reviseurs d'entreprises »

Honoraires Commissaire 2012 : 2 075.55 EUR.

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association:

Travailleurs pour lesquels l'association a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100	1		1 ETP	1 ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101	1.672		1.672 T	1.960 T
Frais de personnel	102	54.096		54.096 T	51.939 T

A la date de clôture de l'exercice

Nombre de travailleurs

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

Hommes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	1		1
110	1		1
111			
112			
113			
120	1		1
1200			
1201			
1202			
1203	1		1
121			
1210			
1211			
1212			
1213			
130			
134	1		1
132			
133			

N°	BE 0431.955.945	A-asbl 5
----	-----------------	----------

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205			
305			

Entrées

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Sorties

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'association	5803	179	5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	179	58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'association	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'association	5843		5853	

N°	BE 0431.955.945	A-asbl 6
----	-----------------	----------

RÈGLES D'ÉVALUATION

Règles d'évaluation :

Pour tout ce que la loi prévoit impérativement, il sera fait application des principes généraux figurant dans l'arrêté royal du 19 décembre 2003. Dans tous les cas où la loi laisse le choix à l'association, le Conseil d'Administration a déterminé des règles particulières d'évaluation mentionnées ci-dessous.

En application des articles 28 et 29 de l'arrêté royal du 30.01.2001, il ne pourra être dérogé aux présentes règles qu'après décision expresse du Conseil d'Administration.

Dans la mesure où le Conseil d'Administration juge que les cas d'évaluation non expressément prévus dans les présentes règles ne représentent pas une importance suffisante pour nécessiter une décision additionnelle ou modificative, ceux-ci seront réglés par des méthodes similaires à celles qui figurent ci-après, sans qu'il en soit fait mentions spéciales dans le Livre des Inventaires et dans le résumé des règles d'évaluation accompagnant les comptes annuels.

Les règles générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et conformément aux principes de base :

continuité de l'exploitation,
permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (sauf la mention ci-dessus

relative aux valorisations) ,

indépendance des exercices,

ainsi qu'à la réglementation en vigueur d'établissement et de présentation des comptes annuels

applicable aux associations. Les règles retenues par le Conseil d'Administration sont conformes aux règles habituelles des ASBL.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques (évaluation à la valeur nominale) .

I. Actifs immobilisés

Les actifs immobilisés sont évalués à leur valeur d'acquisition diminuée des amortissements actés. D'une manière générale les amortissements sont linéaires.

Suivant la nature des immobilisations corporelles, le Conseil d'Administration a décidé de la méthode d'amortissement et du taux annuel applicable. Cependant, il se réserve le droit d'appliquer des amortissements dégressifs ou de modifier les taux applicables dans des cas d'exception dûment justifiés.

Le cas échéant, le C.A. décide s'il y a lieu de prévoir une dotation exceptionnelle ou complémentaire au compte d'amortissements des immobilisations corporelles ayant subi une perte inopinée de valeur économique ou qui sont retirées de l'exploitation.

1. Immobilisations incorporelles: Les immobilisations incorporelles sont amorties à un taux de 20% sauf décision justifiée du conseil d'administration. Les logiciels acquis auprès de tiers et utilisables de façon durable sont amortis à un taux de 20 à 33%.

2. Immobilisations corporelles:

Les bâtiments sont amortis à un taux de 3 à 5%.

Le matériel roulant est amorti au taux de 20 à 25%.

Le mobilier, le matériel de bureau et le matériel informatique sont amortis à un taux de 10

à 33%. Les biens en leasing sont amortis selon les taux déterminés pour les biens de même nature

qui ne sont pas acquis en location-financement.

Les autres immobilisations corporelles sont amorties à un taux de 10 à 20%.

Cependant, si la valeur d'acquisition unitaire est inférieure à 500 euros, la prise en charge totale se fait l'année de l'acquisition.

II. Créances et dettes.

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Pour les créances qui ont totalement ou partiellement un caractère incertain ou douteux, les réductions de valeur nécessaires sont comptabilisées sur base d'une appréciation objective du risque

III. Titres, placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les titres sont enregistrés à leur prix d' acquisition.

IV. Immobilisations financières

Les participations et les actions faisant partie des immobilisations financières sont enregistrées

à la valeur d'acquisition. Des réductions de valeur ne sont appliquées que dans le cas d'une moinsvalue

ou d'une dépréciation durable. Les dépôts et cautionnements sont repris à leur valeur

nominale.

V . Provisions pour risques et charges

Les provisions nécessaires sont constituées chaque année sur base d'une appréciation prudente.

VI . Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation de l'actif du bilan comprennent les charges à reporter et les

produits acquis et sont comptabilisés soit aux montants nominaux des charges déjà payées ou

facturées mais qui affèrent aux exercices suivants, soit aux montants des revenus qui affèrent à

l'exercice mais qui ne sont pas encore reçus.

Les comptes de régularisations du passif du bilan comprennent les charges à imputer et les produits

à reporter, et sont comptabilisés soit aux montants des charges qui affèrent à l'exercice mais ne

sont pas encore payées ou facturées, soit aux montants nominaux des produits déjà facturés ou

encaissés mais afférant à l'exercice suivant.